

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces 25 c. la ligne. Réclames 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date (Du 28 décem, Du 29, Du 30), R 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0. Values range from 70 to 101.

A NOS LECTEURS.

Grandes Primes du Journal du Lot

Nos abonnés sont informés que les beaux ouvrages si richement illustrés et si attrayants par les sujets qu'ils traitent et par les noms de leurs auteurs, que nous leur avons offerts en Prime à des prix qui pour être très-modérés pouvaient ne pas s'accorder avec les intentions de dépense du plus grand nombre, viennent de subir une très-notable diminution.

Cette diminution a été commandée aux Editeurs par le désir de liquider cette grande publication dont il ne reste plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires et qui, sans aucun doute, ne sera jamais réimprimée.

Voici le tableau des Livres publiés et de leur prix de vente actuel :

- La Révolution Française, 2 vol. 50 fr. Les Reines du Monde, 1 vol. 20 fr. Les Galeries Publiques de l'Europe, 3 v. 75 fr. La Russie Historique, etc., 2 vol. 80 fr. Le Livre d'Or de la Peinture, 1 vol. 60 fr. Les Galeries Royales d'Angleterre, 1 v. 60 fr. Les Chefs-d'œuvre de l'Art chrétien, 1 v. 6 fr.

Nos abonnés trouveront dans l'acquisition de la totalité de ces ouvrages ou de ceux qui par leur sujet leur plairont davantage une occasion qui ne se reproduira jamais. — Les personnes qui sont capables de pouvoir décomposer le prix de fabrication de ce genre de Livres reconnaîtront que les prix ci-dessus ne sont pas la représentation même de ce que ces Ouvrages ont coûté.

Qu'on ne perde pas de vue que nous n'avons qu'un très-petit nombre d'exemplaires à la disposition de nos Abonnés et qu'il est hors de doute que nous ne pourrions satisfaire qu'aux premières demandes qui nous seront adressées.

Nos Abonnés peuvent venir examiner, dès à présent, dans nos bureaux, les magnifiques Ouvrages qui composent cette Prime exceptionnelle.

OUVRAGES ILLUSTRÉS ET RICHEMENT RELIÉS

Album du CONSULAT ET DE L'EMPIRE, contenant 60 planches de toutes les batailles. — Beau vol. de salon, 22 fr.

Le livre Rouge (histoire de l'échafaud en France)..... 12 fr.

Les environs de Paris.... 6 Causeries de la mère.... 8 Contes de Fées..... 7

Les mémoires du roi Jérôme 7 volumes brochés..... 12

Tous ces ouvrages sont exposés dans nos bureaux.

AVIS AUX ABONNÉS.

Par une combinaison des plus heureuses dont nous voulons faire profiter nos abonnés, nous nous sommes entendus avec un éditeur de Paris, pour fournir aux meilleures conditions possibles les séries suivantes d'ouvrages que nous délivrons dans nos bureaux avec des réductions considérables, ainsi que nos lecteurs vont pouvoir le reconnaître :

1re Combinaison.

OUVRAGES IN-18 DE VICTOR HUGO.

- 2 vol. Les Travailleurs de la Mer..... 7 fr. 10 vol. Les Misérables..... 55 1 vol. Chansons des rues et des bois..... 3 50

Soit une valeur de 56 fr. que nous donnons pour 36 fr. (port en sus).

2me Combinaison.

LA RÉVOLUTION, par LOUIS BLANC (Edit. de Bibliothèque). — 13 vol. in-18, à 3 fr. 50 soit 45 fr. 50 que nous donnons pour 26 francs (port en sus).

TOUR DU MONDE (le), Nouveau Journal des voyages, publié sous la direction de M. E. CHARTON et illustré par nos plus célèbres artistes. Année 1868, formant soit un seul volume broché, 25 fr.; relié, 27 fr., 30 fr. et 32 fr., soit deux volumes (un volume par semestre).

Cahors, le 30 Décembre 1868

EXTRAIT du registre des Arrêtés du Préfet.

PREFECTURE DU LOT.

Nous, Préfet du département du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, Vu l'article 23 du décret du 47 février 1852 ; Vu les instructions ministérielles y relatives.

ARRÊTONS :

Art. 4er. — Les annonces judiciaires et légales prescrites par le droit civil, les codes de procédure, ou de commerce et par les lois spéciales pour la publicité ou la validité des actes des procédures ou des contrats seront insérées, en 1869, dans les journaux ci-après, savoir :

POUR L'ARRONDISSEMENT DE CAHORS (ANNONCES JUDICIAIRES)

Le Courrier du Lot, journal politique et périodique, appartenant à M. Plantade, et publié à Cahors.

POUR L'ARRONDISSEMENT DE FIGEAC (ANNONCES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES)

Le Journal du Lot, journal politique et périodique, appartenant à M. Laytou, et publié à Cahors.

Ce journal sera tenu de faire reproduire, à ses frais, des extraits équivalant au quart des annonces judiciaires et administratives de cet arrondissement dans le Mémorial et l'Echo du Quercy, journaux non politiques et périodiques, appartenant, le premier à Mme. veuve Lacroix et le second à M. de Crussol-des-Epesses, imprimeurs à Figeac.

POUR L'ARRONDISSEMENT DE GOURDON (ANNONCES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES)

Le Gourdonnais, journal non politique et périodique, appartenant à M. Dauriac, et publié à Gourdon.

Cette feuille devra faire reproduire, à ses frais, les extraits dont il est parlé ci-après.

Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt-et-un centimes pour chaque ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillarde, l'n pris pour type de justification, et à vingt-huit centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus.

Art. 2. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à soixante-quinze centimes.

Art. 3. — Devront être insérées gratuitement dans les journaux désignés en l'article 1er, les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité et la publicité des contrats et procédures dans les affaires suivies par application de la loi des 29 novembre, 7 décembre 1850 et 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 30 Décembre 1868. (N° 21)

LE DRAME

Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

XV

Le Corps de la division 74.

Le corps du comte de Monterossi avait été inhumé dans une tombe provisoire. — La comtesse avait d'abord eu la pensée de le faire transporter à Naples; mais, réfléchissant qu'elle séjournerait plus en France qu'en Italie, elle fit l'achat d'un terrain au Père-la-Chaise et commanda un tombeau. — Lorsque ce mosolée fut terminé, on dut procéder à l'exhumation.

Ces tristes opérations ont lieu le matin de bonne heure, avant que les inhumations aient commencé. Les formalités ne laissent pas que d'être un peu compliquées.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Gens de Lettres.

Art. 4. — Toutes les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, faites en exécution des lois des 21 mai 1836 et 3 mai 1844, devront être insérées dans le Journal du Lot, sus énoncé.

Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt-et-un centimes pour chaque ligne de trente-quatre lettres, caractère et justification indiqués en l'article 4er.

Le Journal du Lot insérera, en outre, dans ses colonnes, des extraits équivalant au quart des annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Cette insertion donnera à M. Laytou le droit de percevoir dans l'arrondissement de Gourdon le quart des produits de toute nature provenant des insertions légales.

Art. 5. — Les journaux ci-dessus désignés seront tenus d'insérer gratuitement dans chacun de leurs numéros un avis ainsi conçu :

Les annonces judiciaires et légales seront insérées, en 1869 :

Pour l'arrondissement de Cahors :

Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.

Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac :

Les annonces judiciaires et administratives : dans le Journal du Lot. — Le Mémorial et l'Echo du Quercy inséreront des extraits des annonces judiciaires et administratives de cet arrondissement.

Pour l'arrondissement de Gourdon :

(Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Cahors, le 3 décembre 1868,

Le Préfet du Lot,

Signé : LARRIBE.

Vu et approuvé :

Paris, le 23 décembre 1868.

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé : DE FORCADE.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'Etat, Directeur général,

Signé : DE ST-PAUL.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général,

Signé : LENOEL.

BULLETIN.

Le Moniteur promulgue un décret de l'Empereur qui convoque, pour le 18 jan-

vier 1869 le Sénat et le Corps législatif.

L'Indépendance belge publie un télégramme de Berlin du 26, annonçant que les puissances signataires du traité de Paris auraient accepté le projet d'une conférence spéciale, proposé par la Prusse.

D'après des informations de St.-Petersbourg, qui méritent toute confiance, l'assertion du Levant-Herald, de Constantinople, d'après laquelle la Russie aurait autorisé les bâtiments grecs à naviguer sous pavillon russe, manque de toute espèce de fondement.

D'après une dépêche de Madrid du 26, le bruit court que le gouvernement provisoire est décidé à réduire le budget à 1700 millions de réaux au maximum, par des économies dans tous les services. Tous les ministres étudient soigneusement les réformes à introduire dans leur service. Une des plus importantes serait le remaniement des divisions territoriales, la création de grands gouvernements et la suppression d'une partie de gouverneurs de provinces.

Les correspondances politiques de Londres assurent que, dans ses conversations, lord Clarendon s'exprime très favorablement au sujet de l'attitude adoptée par la politique française touchant le conflit turco-grec. « Nous avons lieu de croire, dit la Patrie, que le cabinet de Londres se trouve en parfait accord à cet égard avec la France. Les conversations de lord Clarendon permettraient de prévoir, de la part de l'Angleterre, une conduite modérée, mais très ferme.

La guerre civile du Japon continue avec une grande vivacité. D'après les dernières nouvelles de Yokohama, les révoltés continuent leurs déprédations.

A propos du litige turco-grec, nous lisons ce qui suit dans la Gazette de Turin :

« Nous annonçons que le ministre des affaires étrangères d'Italie aurait reçu de Paris des instructions et instances pour le prompt envoi au Pirée d'au moins deux de nos navires de guerre.

» Notre correspondant paraît croire que les grandes puissances sont d'accord touchant

la question greco-turque, et qu'elles ont résolu d'envoyer dans l'archipel une force navale imposante afin d'en imposer aux Grecs et de les amener à renoncer à leurs projets d'attaque contre le territoire ottoman.

L'assimilation des aspirants de 1re classe aux lieutenants en second d'artillerie de marine ayant soulevé différentes critiques, l'amiral Rigault de Genouilly a saisi de la question le conseil d'amirauté. Après une longue discussion, le conseil s'est prononcé en faveur du maintien de l'assimilation.

Le Conseil d'Etat vient de clore ses délibérations au sujet de la dotation des chemins vicinaux. Il a pris pour base de la répartition des crédits les besoins des départements, eu égard à l'état actuel des chemins dans chaque localité. On sait qu'un autre système était en présence, réclamant l'achèvement des chemins sans autre préoccupation que la question examinée au point de vue général.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Madrid, 29 décembre.

Une commission du Comité électoral monarchique a été chargée d'exposer au gouvernement provisoire la nécessité de rendre aux électeurs la liberté morale et la tranquillité matérielle qui leur ont manqué dans plusieurs provinces, lors des élections municipales, et de faire sentir davantage l'action du gouvernement dans les provinces.

Les chefs du parti républicain à Madrid discutent l'opportunité de renoncer momentanément à la forme républicaine pour réunir leurs efforts en faveur d'un candidat monarchique Espagnol qui serait très probablement Espartero. La lettre du duc de Montpensier aurait, en partie, provoqué cette attitude des chefs républicains.

Washington, 25 décembre.

Une proclamation du Président Johnson accorde à toutes les personnes qui ont participé à la rébellion du Sud un pardon sans condition et la restitution de tous leurs droits et privilèges constitutionnels.

ser le corps de son infortuné mari. De ses yeux se détachait un courant fluide descendant au fond de la fosse et qui la tenait captive, magnétisée. Sa tête se penchait de plus en plus; on eût dit que son corps était attiré par celui qui gisait au fond.

A n'importe quelle heure, il y a toujours des curieux qui errent dans les cimetières de Paris. Un homme, paraissant s'intéresser aux inscriptions funéraires, s'approcha lentement de l'endroit où se tenait la comtesse.

Celle-ci, toute à sa douleur, ne le remarqua pas.

Cet homme s'appuya contre le marbre d'une tombe voisine et attendit.

Enfin la comtesse leva les yeux, et son regard rencontra celui de cet homme.

— Vous êtes la comtesse de Monterossi ? demanda-t-il.

— Oui, monsieur, répondit Léna, pensant que c'était un employé du cimetière qui la questionnait ainsi.

— On va, dans un instant, enlever ce corps et le transporter dans le tombeau que vous avez fait élever là-bas.

— Oui, monsieur, répondit Léna, pensant que c'était un employé du cimetière qui la questionnait ainsi.

— On va, dans un instant, enlever ce corps et le transporter dans le tombeau que vous avez fait élever là-bas.

— Oui, monsieur.

— Est-ce que vous ne désireriez pas, avant que le caveau ne se referme pour toujours, revoir une dernière fois les traits de votre époux ?

— Mais, monsieur... fit la comtesse étonnée.

— C'est un droit qui vous appartient. Ainsi, lorsqu'on va venir exécuter qu'on enlève le couver-

cle de cette bière.

— Mais, enfin, pourquoi, monsieur ? demanda la comtesse en proie à une étrange agitation.

— Exigez-le, vous dis-je. C'est un conseil que je vous donne.

— Mais, enfin, qui êtes-vous, monsieur !

— Un compatriote de l'ex-associé de votre mari, et je me nomme Otto.

Et, après ces paroles, Otto s'inclina et disparut derrière les mausolées.

A l'instant même, un gardien, suivi de deux ou trois hommes, s'approcha de la fosse.

— Voyons, au numéro 3, maintenant.

— Pardon, monsieur, dit la comtesse très émue; mais je désirerais qu'on ouvrit le cercueil.

— Mais, pourquoi, madame ?

— Je ne sais.

— Pour constater l'identité du corps ?

— Oui.

— Il faut alors en référer au conservateur.

— Eh bien, j'attendrai; et dites-lui que je suis prête à payer l'excédant des frais.

Le gardien laissa les trois hommes près de la fosse et descendit vers les bureaux.

La prétention de la comtesse jeta quelque trouble dans le personnel funéraire.

Le corps de la division 74 commençait à les importuner. Néanmoins, on passa les écritures nécessaires, et le gardien remonta avec le permis d'ouverture de bière.

Un des hommes descendit dans la fosse, passa des cordes sous le cercueil et lorsque

On lit dans la France :

La tradition révolutionnaire.

« L'émeute et l'agitation ne sont jamais que le produit des excès du pouvoir absolu. »

Voilà l'axiome que formule solennellement le *Siècle*, et il est bien celui de la tradition révolutionnaire.

Accuser le pouvoir, toujours le pouvoir, le rendre responsable même des agitations qui l'ébranlent ou le renversent, c'était déjà une idée fixe en 1792. Louis XVI n'était plus qu'un monarque impuissant et déchu, qu'on disait encore : « si le pain est cher, la cause en est au Temple ; si nos armées sont mal approvisionnées, la cause en est au Temple, etc., etc. »

On connaît l'admirable réponse de Vergniaud ; mais la tradition ne fut pas brisée. Comme l'avait prévu le grand orateur de la Gironde, la Convention, devenue le pouvoir, fut en butte aux mêmes attaques sous lesquelles avait succombé la royauté ; et, depuis, tous les régimes, Directoire, Consulat, Empire, Monarchie constitutionnelle, République se sont vu adresser les mêmes reproches : « La faute en est au gouvernement ! »

Le *Siècle* dit : le pouvoir absolu. Mais lorsque les amis du *Siècle* ont été au pouvoir, est-ce qu'il n'y a eu ni émeute ni agitation ? Est-ce que la Restauration, la monarchie de Juillet, la République de 1848, qui ont eu leur large contingent d'émeutes, étaient des pouvoirs absolus ?

Les prédicateurs populaires, pour impressionner leur auditoire, racontent que dans le séjour des républicains, on entend deux voix, l'une qui dit : Toujours ! l'autre qui dit : Jamais ! Depuis 89, dans nos discordes civiles, dans nos épreuves, dans les malheurs inséparables de la condition humaine, deux voix se sont constamment élevées, l'une qui disait : Le gouvernement ; l'autre qui disait : L'opposition.

Pour le gouvernement, l'opposition seule était coupable ; pour l'opposition, c'était le gouvernement.

Eh bien, des deux côtés on se montrait injuste. Les torts n'ont pu être tous invariablement d'un seul côté ; ils se sont partagés entre les gouvernements et les oppositions, et c'est ce que nous devrions finir par comprendre, pour ne pas tourner indéfiniment dans le même cercle.

Mais la tradition révolutionnaire est la plus routinière de toutes ; elle a des opinions, des procédés, des mots d'ordre que les fidèles se transmettent avec une monotonie désespérante. Elle nous a donné tout récemment une représentation qui prouvait que, comme bien d'autres, elle n'avait rien appris rien oublié. Il y a des esprits ainsi faits ; ils croiraient se manquer à eux-mêmes s'ils n'accusaient pas le gouvernement.

« L'émeute et l'agitation ne sont jamais que le produit des excès du pouvoir absolu. » Le jour où le *Siècle* n'écrira pas, sous une forme ou sous une autre, cette magnifique phrase, il croira, comme Titus, qu'il a perdu sa journée. — A. Garcin.

Les Faits accomplis.

M. de Girardin tient tête aux sophistes... nous allons dire aux sophistes politiques. Il soutient que le « fait accompli »

et Otto ne se trompe pas.

C'est égal, le conservateur du cimetière commençait à trouver que le corps de la division 74 se conduisait d'une singulière façon.

(La suite au prochain numéro).

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont les succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur en chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAFFRE, J.-E. HORN, JULES MAHIAS, D'ORNANT, A. DESONNAZ E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOURQUER, Ed. FUTHOD A., DRÉO, E. de SONNIER, E. BARAS, L. COULON, E. ROUSSET.

L'avenir national a des correspondants particuliers, à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'avenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

L'avenir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fouchet, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques) Georges POUCHET (Sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric Morin.

ON S'ABONNE à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an ; 32 fr. pour six mois ; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

du 2 décembre, est devenu le « fait digne d'être accompli » par suite des votes populaires qui ont sanctionné le coup d'Etat, puis érigé le second Empire. Du reste, l'adhésion du rédacteur en chef de la *Liberté* n'a été, comme d'un grand nombre de citoyens, ni immédiate ni sans réserve.

« J'ai protesté, dit-il, contre le coup d'Etat du 2 décembre par l'indication des moyens qui me paraissaient les seuls efficaces. J'avais vu juste en combattant la vieille tradition révolutionnaire des rues barricadées et en conseillant la grève politique. Je n'ai élevé le coup d'Etat du 2 décembre à la puissance de fait accompli qu'après le vote du 20 décembre, qu'il l'a érigé en fait digne d'être accompli. Si le suffrage universel a eu tort de l'ériger ainsi, c'est son affaire, qu'il videra au tribunal de la postérité, et non la mienne. A lui toute la responsabilité. Grâce à lui, je n'ai plus rien à démêler avec l'acte du 2 décembre ; il a disparu ; il a dû disparaître, à mes yeux, sous le vote du 20 décembre. »

Voilà la vérité historique, le droit politique. Qui est-ce qui proteste ?

1° Les légitimistes, dont le Gouvernement s'est établi par la force étrangère en 1815.

2° Les orléanistes, qui ont bûclé, sans consulter le pays, la charte de 1830.

3° Les républicains, qui ont improvisé non moins en dehors de l'assentiment national, la république de 1848.

La paille dans l'œil du voisin, to jours

Le Cercle vicieux

Sous ce titre, l'*Union bretonne* fait un raisonnement que tous les hommes à opinions désintéressées doivent retrouver au fond de leurs réflexions politiques :

Allons de suite au pire, et, si nous faisons des hypothèses, supposons l'impossible.

Donc, voilà que l'Empire s'effondre sous les efforts de la coalition qui le déborde. L'ennemi est vainqueur sur toute la ligne. Les radicaux, les orléanistes et les légitimistes montent ensemble à l'assaut du pouvoir et se rendent maîtres de la place.

Mais à qui le fruit du triomphe ?

Au socialisme, bien entendu ; au socialisme révolutionnaire et athée, qui détruit tout, nie tout, nivelle tout, et s'établit violemment sur les ruines de la civilisation, du progrès, du catholicisme.

Tout aussitôt une association se forme cependant entre les légitimistes et les orléanistes exclus et les bonapartistes vaincus. On fait la guerre au socialisme, et, comme il est essentiellement vulnérable, on en a raison, malgré ses résistances furieuses et les éléments de désorganisation et d'anarchie dont il a semé le pays.

A qui l'autorité ?

A la royauté traditionnelle, qui s'efforce tant bien que mal de panser les plaies, de guérir les blessures et de rétablir l'ordre.

Mais sans retard un arrangement au moins tacite se conclut entre les orléanistes, les bonapartistes et les socialistes, et la guerre recommence. La royauté traditionnelle qui en a un peu l'habitude et à laquelle toute force de popularité fait défaut, succombe et repart pour l'exil.

A qui le pouvoir ?

Aux orléanistes, qui, prêts pour tous les expédients, croient être heureux en même temps qu'habiles en combinant la révolution et la résistance, et qui mécontentent tout le monde sans contenter personne, malgré leur désir sincère de bien dire et de bien faire.

Mais sur-le-champ une alliance s'opère entre les bonapartistes, les socialistes et les légitimistes qui s'accordent contre l'ennemi commun, et le renversent un beau jour qu'il se croyait ingénument maître incontesté de la situation si et tout à fait bien affermi.

A qui le gouvernement ?

Aux bonapartistes, qui répartent tout, relèvent tout, consolident tout, et en qui le pays éperdu place de nouveau et justement son entière confiance, sans que pour cela, hélas ! les autres partis désarment et ferment le champ de bataille.

Voilà le cercle parcouru tout entier ; et nous voici arrivés précisément au point de départ. Mais sur la route combien de douleurs, combien de blessés et combien de morts ? Ah ! décidément mieux vaut demeurer où nous sommes, que d'affronter l'aventure de ce pénible voyage. — Ernest MERSON.

Extérieur

Rome.

On s'entretient d'un incident qui a signalé le consistoire secret d'avant-hier. Les préconisations achevées et après avoir apprécié brièvement et en termes assez mesurés les conséquences de la révolution espagnole pour l'Eglise catholique, le Pape ayant fait une pause comme pour mettre une nuance entre ce qu'il venait de dire et ce qu'il allait dire, a repris la parole sur le ton de la conversation intime, et s'est plaint de ce que le roi Victor-Emmanuel avait osé, dans une lettre autographe, intercéder auprès de lui en faveur des deux sujets pontificaux que la consulte a condamnés en première instance à la peine capitale pour conspiration contre le pouvoir temporel.

Cet incident, sur lequel les journaux de Rome ont gardé le silence en rendant compte du consistoire, avait un caractère tout à fait privé. Dans cette sortie extra consistoriale placée au milieu d'une causerie familière avec les cardinaux, Pie IX faisait allusion à une lettre du roi Victor-Emmanuel qui lui avait été remise l'avant-veille, par le général Della Rocca, aide-de-camp du roi. Sa Majesté y recommandait, à titre personnel, à la clémence du Pape, les condamnés Ajani et Luzzi.

Le général a été reçu par Pie IX sans apparat, mais avec courtoisie. Dès le début de l'audience, le Saint Père lui a demandé la lettre, la prise et l'a déposée sur son bureau sans l'ouvrir et sans faire la moindre allusion à son objet. Avant de se retirer, comme en entrant, le général s'est respectueusement agenouillé pour baiser le pied du Pape, qui l'a relevé et lui a présenté son anneau à baiser. L'audience n'a duré que quelques minutes, et la conversation y a eu un tour tout à fait indifférent.

Telle est la version la plus accréditée de deux incidents dont les journaux cherchent, chacun pour les besoins de sa cause, à dénaturer le caractère et à exagérer la portée.

Ce qui s'est passé entre le roi et le pape n'engageant que jusqu'à un certain point leurs gouvernements, le cabinet italien continue à se mettre en mesure d'agir auprès du Saint Siège par l'entremise de la France si la condamnation est confirmée en seconde instance.

Au reste, il paraît certain que la réprobation qu'a provoquée en Italie l'exécution de Monti et Tognetti, la démarche du roi, toute prématurée qu'elle était, et l'attitude du gouvernement italien, débordé par le sentiment populaire, influent puissamment dans le sens de la clémence sur les dispositions du Pape.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles d'Espagne

On lit dans l'*Epoca* du 24 décembre : Des lettres prétendent qu'il est certain qu'une vaste conspiration a été découverte à Pampelune. Outre M. Mazquiz, il y a un autre prisonnier, personnage mystérieux dont on n'a pas pu découvrir le véritable nom.

Il a reçu, dit-on, une éducation peu commune ; il parle plusieurs langues et son extérieur est très distingué. On croit que ce pourrait bien être Charles VII et, afin de s'en assurer, on a fait demander au gouvernement le portrait du jeune prince.

Malgré cela et nonobstant le télégramme de Paris qui signalait la disparition du duc de Madrid, nous ne pouvons pas croire qu'il soit le prisonnier en question. Il est impossible qu'il soit entré en Espagne sans avoir avec lui un noyau de partisans pour le seconder. Mais de toutes manières, l'attitude du parti républicain, celle du parti carliste, les divisions des monarchistes, la décadence du principe d'autorité, l'invasion de nombreux ambitieux, le développement du socialisme parmi les masses populaires, la discorde parmi les partis qui ont fait la révolution, tout cela crée une situation grosse de conflits sans que pour la dominer le gouvernement provisoire ait montré la hauteur, l'intelligence et la décision qui seraient nécessaires dans ces moments suprêmes. Pour les hommes conservateurs il y a d'immenses devoirs de prévision, de prudence et de patriotisme à remplir.

Pour extrait : A. Layton.

Les manœuvres de l'Opposition jugées par l'étranger

Les récentes manifestations de l'opposition en France inspirent au journal anglais *the Times* les réflexions suivantes :

« L'aspect des affaires intérieures en France pendant les dernières semaines sera difficilement compris par le public anglais. Un gouvernement fort, qui n'a pas été sans succès, et qui n'est nullement impopulaire, a été dernièrement exposé à des attaques qui, dans notre opinion, étaient sans importance, mais qui en ont reçu une par la manière dont les autorités les ont ressenties. Nous serions très-disposés à considérer la manifestation Baudin avec la plus grande indifférence, mais nous voyons que les poursuites intentées à cette occasion ne sont pas encore finies, et que, d'un autre

côté, le gouvernement impérial est vivement blâmé par ses amis de n'agir qu'avec nonchalance et mollesse. Au fond, il n'y a là rien d'inquiétant à la surface, et on ne se rend pas compte de l'agitation qui semble régner en France. Pourquoi donc le gouvernement impérial serait-il actuellement moins en sûreté que par le passé, et pourquoi est-il obligé d'agir avec décision contre ses ennemis, voilà ce que beaucoup d'Anglais se demandent. Pour comprendre cette situation, il nous faut remonter un peu dans l'histoire de la France. La grande Révolution a créé en France le parti républicain ; les événements successifs ont créé les partis légitimiste, orléaniste et bonapartiste. Ce dernier étant aujourd'hui au pouvoir, les trois autres se coalisent pour amener un nouveau bouleversement et pour avoir une chance de reconquérir chacun son ascendant. Tous ces trois partis auront sans doute jugé qu'il y avait dans les événements une occasion favorable pour leurs attaques, et ils ont cherché à jeter l'opinion publique dans le trouble à l'aide de certaines manœuvres. Ce mot, que nous autres Anglais ne comprenons guère, est parfaitement applicable aux procédés des agitateurs français. Ils veulent rendre le gouvernement méprisable et amoindrir son ascendant en le perdant de réputation. Ils cherchent, par tous les moyens qui ne tombent pas toujours sous la loi, à attaquer le gouvernement, et lorsque celui-ci tente de poursuivre pour manœuvres à l'intérieur, il n'est pas toujours victorieux, bien qu'il n'agisse que pour se défendre et maintenir l'ordre. Nous ne voulons nullement nous prononcer ici sur les principes ou sur les mérites de chacun des partis hostiles au gouvernement ; nous voulons seulement faire comprendre que ces partis sont encore tellement vivaces en France, que tout gouvernement qui représenterait l'un ou l'autre de ces partis, serait infailliblement le point de mire des attaques sans scrupules des autres, et réduit à la nécessité de se défendre, comme le fait maintenant le gouvernement impérial. Il ne s'en suit pas que l'Empereur ou ses ministres soient en faute. Ils ont ou ils n'ont pas bien administré, mais aucune administration, si parfaite qu'elle pût être, n'effacera aux yeux des partis le grand crime d'être au pouvoir convoité par eux, que le gouvernement commette quelque faute, aussitôt ses ennemis, toujours actifs et toujours vigilants, s'en emparent et l'exploitent. « Ote-toi de là pour que je m'y mette. » Voilà le mot qui explique les mobiles de tout. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'une immense majorité du peuple français se soucie peu de ces factions et qu'elle voudrait en finir avec les révolutions ; elle sait que toute nouvelle commotion serait une calamité, et que n'importe quel gouvernement qui remplacerait celui-ci ne serait ni plus stable ni plus accepté de tous. C'est pourquoi la majorité du peuple français a vu que la manifestation Baudin a fait du mal, et elle a reconnu qu'il était nécessaire de réprimer ces promoteurs. Nous ne voulons pas dire que tout le monde est en son âme et conscience partisan de l'Empire, mais tout le monde reconnaît que cet le gouvernement et ne veut pas le voir tomber au prix d'une nouvelle révolution.

Ce n'est pas tant pour avoir été le neveu de son oncle que Louis-Napoléon a été proclamé Empereur, c'est plutôt parce qu'il était l'homme de la situation. Il a rétabli l'ordre, sauvé la France du communisme et de l'anarchie, il a tenu la parole qu'il avait donnée. Ceux qui avaient stipulé ces services demandent aujourd'hui avec raison qu'on épargne au pays de nouveaux bouleversements. »

Pour extrait : A. Layton.

Le *Constitutionnel* répond, en ces termes, aux récriminations que soulèvent, de la part de l'opposition, les derniers procès et condamnations de presse :

Plusieurs journaux reproduisent un relevé des peines, emprisonnement et amendes, dont la presse a été frappée depuis la loi du 11 mai 1868.

Le total de ces condamnations s'élève à 122,000 fr. d'amende et soixante-six mois de prison pour soixante-quatre condamnés.

En moyenne, les condamnations prononcées du 11 mai au 10 décembre 1868, c'est-à-dire dans les sept derniers mois, sont aux condamnations infligées aux journaux dans les 17 premiers mois du règne du roi Louis-Philippe comme 1 est à 5. Ainsi, jusqu'en 1833 seulement, le Gouvernement intenta 411 procès de presse, qui aboutirent à 143 condamnations, dont ensemble 65 ans de prison et 350,000 fr. d'amende. De 1830 à 1833 on a donc condamné les journaux en moyenne, chaque mois, à 20,588 fr. et à 46 mois. En

1868 on les a condamnés en moyenne, chaque mois, à 17,430 fr. et à 9 mois.

Encore, faut-il rappeler qu'autrefois les journaux étaient beaucoup moins nombreux, surtout en province.

Si maintenant on veut comparer la période des sept derniers mois avec la moyenne de tout le régime de Louis-Philippe, on arrive aux chiffres suivants : De 1830 à 1847 les condamnations ajoutées ensemble se montent à plus de 310 années de prison, soit par an 19 ans, ou par mois 19 mois. Or, en chiffres ronds, 19 est à 9 comme 2 est à 1.

Sous le dernier règne on condamnait donc à la prison, qui, on le sait, est la peine la plus dure, en moyenne deux fois autant qu'on l'a fait depuis sept mois et à certaines époques cinq fois autant.

FRANCIS AUBERT.

Nouvelles du jour

La Bourse du passage de l'Opéra était aujourd'hui très-animée. On s'y occupait surtout du décret de convocation des chambres. Leur réunion ayant lieu le 18 janvier, les conseils généraux, dont presque tous les sénateurs et les députés font partie, devront avoir fini, dès le 15 ou le 16, la besogne ardue qui concerne les chemins vicinaux.

Dans plusieurs groupes, on cherchait à pressentir le sens des paroles qui, suivant l'usage seront échangées, entre l'Empereur et le Corps diplomatique à l'occasion du jour de l'an. On s'accordait à supposer, d'après la tournure rassurante des affaires de Grèce, que ces allocutions seraient pacifiques.

On disait aussi, sur des informations paraissant fondées, que les cinq collèges électoraux qui ne sont pas représentés au Corps législatif seraient convoqués très-prochainement.

Les avis des marchés aux grains tenus samedi, constatent de la hausse dans certaines localités, de la baisse sur quelques autres, et le maintien des cours dans le plus grand nombre. A Paris, les farines sont à 62 fr. (les 157 kil.)

M. Emile Olivier est attendu à Paris. Il va livrer à l'impression sa brochure depuis longtemps annoncée, sur les réformes du 19 janvier. Il fera des conférences politiques, d'abord dans le Midi, puis au cours de son voyage de rentrée. Souhaitons lui plus de chance que n'en ont obtenu MM. Jules Favre et Ernest Picard.

Le fils de M. le comte Siméon, sénateur, vient d'être nommé secrétaire d'ambassade à Bruxelles.

Un journal annonce que le jeune prince des Asturies va suivre, comme externe les cours d'un lycée de Paris.

Voici comment se répartissent les fonds laissés par l'Empereur, lors de son départ de Compiègne : Bureau de bienfaisance 4000 fr. Hôtel-Dieu, 1000 fr. Hospice 1000 fr. ; Salle d'asile 1000 fr. Société de secours mutuels de St-François-Xavier, 500 fr. ; Ecole des Frères, 500 fr. caisse des sapeurs-Pompiers, 300 fr. Une somme de 500 fr. a été donnée en outre au bureau de bienfaisance de Pierrefonds.

Il se publie en ce moment 72 journaux politiques, dont 15 seulement ont de l'importance et des lecteurs. Parmi ces derniers, 3 sont républicains : la *Discusion*, la *Igualdad* et *El Pueblo*. Les deux premiers proclament la république fédérative, et *El Pueblo* la république unitaire.

Parmi les autres journaux, quelques-uns appuient la candidature du duc de Montpensier, un ou deux celle d'Espartero.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 28 décembre 1868.

Les nouvelles pacifiques continuent à nous parvenir. L'amnistie de trois semaines accordé de nouveau par la Turquie permettra sans doute l'apaisement d'un conflit qui s'est borné — à l'infâme de l'*Enosis* exceptée — à la rupture de relations diplomatiques entre la Turquie et la Grèce.

Aujourd'hui la télégraphie privée donne l'analyse d'un article de la *Correspondance provinciale* de Berlin, et j'en fais moi-même la reproduction qui va suivre :

« Jusqu'à ce jour, aucun conflit armé ni aucune déclaration de guerre n'ont eu lieu entre la Turquie et la Grèce. Toutefois, la Porte a donné au différend une tournure inusitée en ce sens, qu'avant même la déclaration de guerre, elle a ordonné l'expulsion des nationaux grecs de la Turquie, et a recommandé aux gouvernements de Roumanie et de Serbie de prendre une mesure semblable. Or, ces pays, tout en étant placés sous la suzeraineté de la Turquie, ne s

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS	FÊTE	POISS.
31	Jeudi.	S. Sylvestre.	Montcuq, Gramat.
1	Vendr.	Cironeis.	Dégagnac, Masclat.
2	Samed.	O. de s. E.	Lhospitalet, Aynac, Gagnac.

C. D. Q. le 6, à 9 h. 43 du soir.
 N. L. le 14, à 1 h. 43 du matin
 P. Q. le 22, à 4 h. 37 du matin
 P. L. le 29, à 1 h. 37 du soir.

Chronique locale.

Le Préfet du Lot aura l'honneur de recevoir, demain jeudi, de midi à deux heures, MM. les Fonctionnaires, Chefs de service et les personnes qui voudront lui faire visite à l'occasion du 4^e de l'an.

Par arrêté Préfectoral, en date du 3 décembre, M. Louis COMBARIEU a été nommé archiviste départemental en remplacement de M. COMBARIEU, père, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Direction générale des Douanes et des Contributions Indirectes.

Un concours général pour l'admission au surnumérariat des Contributions Indirectes sera ouvert le 29 janvier 1869.

La Commission d'examen, en ce qui concerne le département du Lot, se réunira le dit jour dans les bureaux de la Direction, situés à Cahors, boulevard Nord.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ce concours et qui n'ont encore fait aucune démarche à ce sujet, sont invités à se présenter sans délai dans les susdits bureaux pour se faire inscrire. Ils devront, au préalable, obtenir l'agrément de M. le Préfet.

C'est le lundi 28 janvier que commenceront, dans tous les départements de l'Empire les opérations du tirage au sort de la classe de 1868-69. Les jeunes conscrits et leurs familles n'ont donc pas le temps à perdre pour remplir les formalités nécessaires en cas d'exemption ou de remplacement, sur tout en ce qui concerne ceux qui ne résident pas dans leur canton de naissance.

LA GARDE MOBILE.

Le ministre de la guerre vient de décider que les percepteurs, les contrôleurs des contributions directes et les employés des postes ne pourront, à aucun titre, recevoir un grade dans la garde nationale mobile.

Les gardes généraux des forêts, les fondés de pouvoirs des recettes particulières, les principaux surnuméraires (s'ils font partie du contingent de la garde nationale mobile), les receveurs d'enregistrement et les commis-percepteurs peuvent recevoir un grade s'ils remplissent d'ailleurs les conditions exigées. Mais aucun des fonctionnaires ou agents rétribués sur les fonds de l'Etat ne pourra cumuler le traitement attaché aux grades d'officiers dans la garde mobile.

SOCIÉTÉ ORPHÉONIQUE DE CAHORS

Séance d'Assemblée générale.

L'Assemblée générale des Membres de la Société Orphéonique a eu lieu le dimanche 27 décembre dernier, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Le bureau était composé de MM. Calmels, président; Brugé, secrétaire; d'Angé d'Orsay, Bénéch, membres du Conseil d'administration de la Société; et Fenouillet, directeur de l'Orphéon.

Après la lecture des articles des statuts relatifs à la tenue des Assemblées générales, M. le Président a présenté le compte moral de l'année classique 1867-1868. Il résulte de ce document que, dans le courant de la dernière année, une certaine mollesse s'est manifestée dans la manière dont les Membres actifs de la Société ont suivi les exercices réglementaires; que d'ailleurs le personnel des Orphéonistes est sensiblement le même, quoiqu'il ait été en partie renouvelé, et le nombre des Patrons s'est élevé à 245. — La situation financière est bonne. — Le chiffre des recettes, y compris la cotisation des Patrons pour une somme de 1,235 fr., et le produit des concerts pour une somme de 360 fr. 85 cent. net, a été de 1,770 fr. 80 cent.; celui des dépenses, y compris les dépenses exceptionnelles, présentent: 1^o un reliquat des frais du voyage de Paris; 2^o une somme de 291 fr. provenant du prix d'achat d'un piano pour la Société, — a été de 1599 fr., porte en recette de l'exercice prochain. — Le matériel de la Société fait l'objet de la surveillance de M. le Directeur. — La Société possède 150 chœurs profanes ou religieux. — La lecture du compte moral a été suivie de nombreuses marques d'approbation. — M. le Secrétaire, en l'absence de M. le Trésorier fait le détail des dépenses de l'année.

donne lecture du projet de budget pour l'exercice 1868-1869. — Les comptes de l'année ne donnent lieu à aucune observation; ils demeurent approuvés. Le projet de budget a été approuvé par l'Assemblée.

M. le Président propose de confirmer dans leurs fonctions pour l'année courante les quatre Membres élus du Conseil d'administration. Cette demande est appuyée sur des motifs de reconnaissance vis-à-vis des honorables Membres titulaires, pour la sollicitude éclairée qu'ils ont déployée dans la gestion des intérêts de la Société. Cette proposition est accueillie par acclamation; et MM. Pilat, d'Angé d'Orsay, Besse et Bénéch, sont proclamés membres du Conseil d'administration pour l'année courante.

M. le Président propose, en outre: 1^o des mesures pour assurer dans l'avenir l'exécution la plus stricte des prescriptions réglementaires; 2^o de conférer à M. Conduché, employé des ponts et chaussées, à Puy-l'Evêque, désormais dans l'impossibilité de suivre avec exactitude les répétitions, — le titre de *membre honoraire*, en raison de son zèle et des services particuliers rendus à la Société. — Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

L'Assemblée vote en principe la participation de l'Orphéon de Cahors au concours projeté à Montauban, à l'occasion du concours régional qui doit être tenu dans cette ville en 1869, à la double condition que les travaux de la Société permettront de s'y présenter dignement, et qu'aucune circonstance exceptionnelle ne viendra troubler l'économie du budget adopté, lequel permet de couvrir, avec les recettes ordinaires, les frais de voyage et de séjour.

MM. les Orphéonistes sont ajournés au dimanche suivant à l'effet de procéder à la réélection de l'Orphéoniste-chef et du porte-étendard. La séance est levée.

Un bien triste accident a douloureusement impressionné la population cadurcienne. Le jeune Delheil, âgé de 19 ans, étant occupé ces jours derniers à placer une dalle à une maison est tombé d'une hauteur de six mètres. Le malheureux jeune homme, quoique ne portant aucune blessure extérieure, a dû se faire intérieurement des lésions bien graves, car, malgré les soins des docteurs, il a expiré quelques heures après la chute.

Dans la nuit du 26 au 27, vers une heure, le feu s'est déclaré dans la cave de la maison Boissières, marchand épicer, boulevard sud. L'incendie, alimenté par quelques bouteilles de pétrole, d'eau-de-vie et une grande quantité d'huile, a promptement envahi le magasin d'épicerie, où il a trouvé de nouveaux aliments. Dans un instant les deux étages et le galetas ont été la proie des flammes.

Les secours, habilement organisés, ont eu pour effet de préserver les maisons attenantes. Boissières était assuré pour 21,000 francs, les pertes s'élèvent à 28,000.

Dans cette circonstance encore, le principal secours, l'eau, a fait longtemps défaut; la crue de la rivière paraît être, cette fois, la cause du retard. Quand donc ne serons-nous plus soumis, corps et biens, aux caprices du Lot!

La solennité de Noël a été célébrée dans nos églises avec la plus grande pompe. Les offices de la nuit et du jour ont été suivis par une immense et pieuse affluence de fidèles.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 7 au 12 décembre 1868

- Mathématiques élémentaires.
- Instruction religieuse. — 1 Lacarrière, 2 Bergon.
- Philosophie.
- id. 1 Rival; 2 Sabrié.
- Mathématiques préparatoires.
- id. 1 Dulmé; 2 Bonneau.
- Rhétorique.
- id. 1 Dol; 2 Carbonel.
- id. 1 Tardieu; 2 Agar
- Troisième.
- Histoire et Géographie. — 1. Painchenat; 2 Munn-Bourdin.
- id. 1 Boulzaguet; 2 Mayzen.
- Cinquième.
- Instruction religieuse. — 1 Largeteau; 2 Bousquet.
- Sixième.
- id. 1 Castagnet; 2 Peyrissac.
- Septième.
- Version latine. — 1 Calmels; 2 Dentraygues.
- Huitième.
- Exercices latins. — 1 Constant; 2 Séguela.
- Classe préparatoire. Première division.
- Orthographe. — 1 Castagné; 2 Duc.
- Deuxième division.
- id. 1 Peyrissac; 2 Albert.
- Troisième division.
- id. 1 Brugalières; 2 Lemaire.
- Enseignement spécial. Troisième année.
- Instruction religieuse. — 1 Vilas.
- Deuxième année.
- id. 1 Sarrus; 2 Lafont.
- Année préparatoire.
- id. 1 Delmas; 2 Andrieu.
- Le Proviseur, RICHAUD.

Un malheur dû à l'imprudence des parents, qui ont la déplorable habitude de laisser des armes à feu à la portée des enfants, vient de plonger dans le deuil une honorable famille du lieu de Furgeuil, commune de Valprodon.

Les époux Solacroup étaient sortis le 24 du concert...

l'assant à la maison leur petit garçon, âgé de six ans et demi, et leur petite fille, âgée de quatre ans. Pendant l'absence des parents, le petit garçon, ayant trouvé un fusil sous une commode, s'amusa avec cette arme qui était chargée de gros plomb. La petite fille saisissant l'arme par le canon tira de son côté, tandis que le garçon tirant aussi du sien, arma le chien qui retomba sur la capsule. La charge entière atteignit la petite fille à la tête et la tua sur le coup.

D'après un journal de Paris, une commission serait instituée au ministère de la justice, sous la présidence de M. Baroche, pour examiner la convenance d'apporter quelques modifications au décret-loi qui fixe à soixante-quinze ans la limite d'âge pour la magistrature assise du degré supérieur. On maintiendrait le principe en général, mais on introduirait quelques exceptions en faveur de quelques catégories de magistrats, comme on l'a fait dans la loi de 1829, qui maintient dans le cadre d'activité les généraux de division qui ont atteint l'âge de soixante-cinq ans, mais qui ont commandé en chef des corps d'armée devant l'ennemi.

La limite d'âge pour les magistrats des tribunaux de première instance resterait fixée à soixante-dix ans.

L'Etendard assure au contraire, qu'il n'y a rien de vrai dans les projets énoncés de nouveau par plusieurs feuilles, et notamment par la Presse, au sujet de la limite d'âge des magistrats.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- du 23 au 30 décembre.
- Naissances.
- Filhol (Marie-Marthe) place Impériale — Viololes (Etienne-Alain), rue Donzelle
- Mariages.
- Dupeyrot (Jean-Pierre), mineur et Cabrignac (Anastase), Bouzeran (Jean-Paul), tapissier et Auzon (Marie).
- Décès.
- Margie (Marguerite) 78 ans (née à Ussel Lot), veuve Marty, rue du Château. — Orientis Joseph, 43 ans, célibataire, rue de la Mairie. — Valette (Jean), cultivateur, 29 ans, célibataire, (né au Quercy Lot), à Arnis. — Pélet Marie 22 ans, célibataire, rue Impériale. — Delteil (Prosper), maçon, 48 ans, célibataire rue Brives. — Monteils Jeanne 60 ans (veuve Ilbert) rue Mascoutou. — Calvet (Jeanne), 8 mois, rue St Etienne. — Cagnac (Antoine, tonnelier, 20 ans, rue Donzelle).
- Pour la Chronique locale A. Layrou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

OFFRES DE FORTUNE.

On se plaint généralement de l'insuffisance de bénéfices; ce sera rendre un grand service au monde entier, de lui faire savoir que l'offre suivante :

« Contre l'envoi de cinq francs, en timbres-poste, j'expédie l'instruction pour gagner, avec un capital de cinquante francs, et d'une manière réelle, un revenu annuel de deux mille francs.

» F. Adolphe RICHSTER, à Duisbourg sur Rhin (Prusse); » n'est aucunement une tromperie. L'instruction en question enseigne la fabrication de plusieurs articles, qui rapportent un bénéfice considérable et qui sont encore en partie inconnus et faciles à préparer, même par des dames. Comme l'honoraire demandé est minime et convert par le plus petit essai, il n'est jamais perdu, et il est évident dans l'intérêt de tous d'en éprouver la valeur.

H..... Fr. WAELER.

Le Temps s'est placé définitivement au premier rang des feuilles libérales de Paris. On peut discuter ses tendances, mais on ne peut s'empêcher de rendre justice à la solidité de ses doctrines, à la force et à la variété de sa rédaction.

L'organisation de ses correspondances étrangères n'a d'analogue que dans la grande presse anglaise, et sa partie littéraire est à la hauteur de sa partie politique.

Les feuilletons hebdomadaires de M. A. VILLEMOT et F. SARCÉY, la chronique quotidienne de M. X. FEYNET, relèvent par l'agrément des choses parisiennes le sérieux des discussions politiques. — Abonnements (départements) : TROIS MOIS, 12 FRANCS. — Bureaux : 10, rue du Faubourg-Montmartre.

lons aux familles comme le plus intéressant cadeau d'anniversaire littéraire et scientifique, les *Merveilles de la science ou Description populaire des inventions modernes*, par M. LOUIS FIGUIER. La réputation de cet ouvrage n'est plus à faire : les deux premiers volumes contenant la vapeur, l'électricité, l'aérostation, etc., ont obtenu le succès le plus retentissant. Photographie, poudres de guerre, armes à feu portatives, bâtiments cuirassés, drainage, pisciculture, tels sont les éléments qui composent le 3^e volume, illustré de plus de 600 gravures. (Chaque volume se vend séparément 10 fr., broché; chez Furne, Jouvet et C^o, 45, rue Saint-André-des-Arts, à Paris, et chez tous les libraires des départements.

M. de la Blanchère, chez les mêmes éditeurs, publie un ouvrage intitulé : *Voyage au fond de la mer*. Dans le but d'amuser la jeunesse en lui donnant le goût des sciences naturelles, il initie le lecteur, par une émouvante fiction, aux merveilles du monde sous-marin. Un beau vol., orné de 16 planches coloriées en chromolithographie. Prix, broché : 8 fr.

Un journal hebdomadaire payé à l'Etat, dès qu'il touche aux questions économiques :

52 timbres à 5 centimes, 2 fr. 60) 4 f. 68 c.
5 affranchissements à 4 c., 2 f. 08)

Le *Journal financier*, soumis à ce tribut, indépendamment des autres frais, ne connaît pas les mystères qui permettent de donner un journal au-dessous du prix de revient. Il demande à ses abonnés 8 fr. pour leur fournir 52 numéros de 16 à 48 pages, présentant avec l'impartialité la plus complète tous les documents et tous les renseignements qui peuvent les intéresser. Tout détenteur de rentes d'action, ou d'obligations, qui a besoin d'être renseigné sur la cause et la portée des mouvements de Bourse, ne saurait avoir un meilleur guide.

Le *Journal financier* offre en outre à ses abonnés, à titre de prime gratuite, *Almanach financier* pour 1869, volume de 150 pages, devenu le *vade mecum* indispensable de tout porteur de titres. Envoyer 8 fr. en mandat ou timbres-poste, à M. I. ROUSSET, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Au moment du renouvellement de l'année, le JOURNAL FINANCIER se borne à rappeler son existence. Sa réputation d'exactitude et d'impartialité est établie. Tout détenteur de rentes, d'actions ou d'obligations, qui a besoin d'être renseigné sur les causes des mouvements de la Bourse, ne saurait consulter un meilleur guide. Pour le prix modique de 8 fr. par an, le *Journal financier* fournit chaque dimanche à ses abonnés, dans un numéro de 16 pages, tous ces renseignements, y compris les *listes officielles des tirages*. Il publie, en outre, une revue commerciale et agricole. On s'abonne en envoyant 8 fr. pour l'année (52 numéros), ou 4 fr. pour six mois (26 numéros, en mandat ou timbres-poste) à M. ROUSSET, rédacteur en chef du *Journal financier*, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires à Paris. *L'Almanach financier* 1869, un volume de 150 pages, est distribué gratuitement en prime à tout abonné d'un an inscrit avant le 1^{er} janvier et qui ajoutera aux 8 francs, prix de l'année, 20 centimes pour le port de l'Almanach.

Avis. — Aux lecteurs, atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNE ROULLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

Nous signalons le magnifique ouvrage de science vulgarisée, les *Mammifères*, que vient de publier M. LOUIS FIGUIER dans son *Tableau de la nature*. M. LOUIS FIGUIER raconte la vie, les mœurs, les habitudes des mammifères, qui composent la classe la plus intéressante du règne animal, et ses récits sont accompagnés, à chaque page, de quelque belle gravure, reproduisant le type exact de l'animal.

Broché 10 fr. Chez L. HACHETTE et chez tous les libraires des départements.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire n^o 3 est déposé à la mairie de Faycelles depuis le 26 décembre.

Etude de M^e Bousquet-Ponté, avoué. Suivant actes passés devant M^e Nouziès, notaire à Banhaec, et Lacan, notaire à Bouillac, le sieur Cardonnel a fait vente de terres aux sieurs Jean Vitrac, Françoise Cornier, Antoine Madelpuech, Gérard Raties, et Antoine Lacombrade. Copie collationnée de ces actes a été déposée au greffe du tribunal de Figeac et signification en a été faite au vendeur et à M. le Procureur Impérial. (Extrait de l'Echo du Quercy, 26 décembre 1868)

nullement des parties — intégrantes de l'Empire Ottoman. La Porte vient de reculer de trois semaines le délai pour l'application de cette mesure. Bien que l'action des puissances n'ait pu empêcher la rupture diplomatique entre la Turquie et la Grèce, il y a lieu d'espérer que les efforts pacifiques et la sagesse des gouvernements réussiront à prévenir l'explosion d'hostilités effectives. Les puissances s'appliqueront, en outre, à détourner dans l'intérêt de l'humanité le gouvernement Turc d'exécuter la mesure injuste d'expulsion des sujets grecs sous menaces, mesure qui est en contradiction avec les usages européens.

J'ajouterai à cette citation qu'il est aujourd'hui parfaitement avéré que des efforts sont faits pour amener toutes les puissances signataires du traité de Paris 1856 à la réunion d'une conférence destinée à applanir les difficultés de la nouvelle question d'Orient.

Enfin, on télégraphie de Constantinople, à la date d'hier, que l'amiral Hobbart-Pacha a informé les autorités de Syra qu'il avait reçu des instructions pacifiques. Il a demandé à un commandant du navire français le *Forbin* et à un bâtiment autrichien de conduire l'*Enosis* au Pirée pour être mis en jugement.

Toutes les autres nouvelles de l'étranger sont sans intérêt. En Espagne, les conservateurs paraissent avoir le dessus dans les élections pour les Cortès Constituentes.

A part quelques agitations sur des points isolés, les opérations électorales ont eu lieu avec calme dans toute la Péninsule.

On annonce aussi que les troubles de Cuba sont presque apaisés.

En France, nous n'avons rien d'important à signaler.

Vous remarquerez dans le *Moniteur* de ce jour les décrets impériaux qui nomment M. de St-Paul, conseiller d'Etat, chargé de l'administration du Nord, et M. Sencé, préfet du Nord, en qualité de directeur général du personnel au ministère de l'Intérieur avec le titre de conseiller d'Etat hors sections.

Vous lirez aussi le décret qui permet l'usage des timbres mobiles pour les journaux. Vous seuls pouvez apprécier tous les avantages matériels d'une semblable mesure, et les journaux d'arrondissement surtout auront à se féliciter de petites économies de temps et d'argent que leur procurera sur place et sans autre déplacement pour le timbre du chef-lieu l'application du décret sur les timbres mobiles.

A cette époque de l'année, le commerce parisien prend un essor qu'active davantage l'approche du jour de l'an. Pour l'activer encore, LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice font de nombreuses visites à de grands magasins qui sont comme autant de musées de l'art industriel et de la binbeloterie de luxe.

Je terminerai en vous parlant du récent ouvrage d'un de nos confrères.

M. Ernest Merson, rédacteur en chef de l'*Union Bretonne*, à Nantes, vient de faire paraître le premier volume d'une histoire intitulée : *La France sous la Terreur*. — Bien que ce sujet ait déjà sollicité la plume de quelques écrivains connus, M. Merson a pensé — et son premier volume lui donne raison devant l'opinion publique qu'on pouvait aborder hardiment et grandement ce sujet qui est comme ce sombre épisode du vaste drame révolutionnaire.

L'auteur, au début de son ouvrage, semble craindre de ne pas pouvoir dominer ses indignations; il fait le vœu d'être impartial — et il y réussit, nous devons bien le lui dire. On connaît, ou tout au moins on devine les tendances plus que dynastiques — autoritaires, peut-être — de ce journaliste répandu à l'égal d'un écrivain de la grande presse; mais son œuvre respire un grand souffle libéral comme il suffisait à l'esprit le plus prévenu de franchir le seuil des grandes épopées civiques pour se sentir — presque malgré soi — porté à écrire avec aisance et avec un penchant de bon aloi pour la liberté une étude historique sur tout ce qui touche à la Révolution française.

La plume de M. Ernest Merson est à la hauteur du sujet qu'elle s'est choisie. La vigueur de la pensée n'exclut pas l'éloquence de la forme et je pressents d'ici le réel succès d'une telle œuvre.

Pour extrait: A. Layrou.

Bulletin Vinicole

Correspondance des Départements.

Nantes (Loire-Inférieure, 21 décembre. — Rien de nouveau à vous signaler dans le cours de nos vins, qui, quoique moins demandés, se cotent par continuation, comme suit :

Gros plants 1867, de 34 à 35 fr. la barrique de 230 litres.

Gros plants 1868, de 35 à 37 fr. la barrique de 230 litres sur bourre.

Muscadet 1867 de 60 à 65 fr. la barrique de 130 litre sur bourre.

Muscadet 1868, de 58 à 60 fr. la barrique de 230 litres sur bourre.

Les Gros plants 1868, bien réussis, trouvent facilement preneurs à 40 fr.

Narbonne (Aude) 17 décembre.

Quelques achats peu importants se sont traités cette semaine, nous citerons entre autres :

La cave du domaine de Faintesy, à Narbonne, 1,000 hectolitres environ, vendus à une maison de Narbonne au prix de 20 fr. l'hectolitre.

Une cave de 1,400 hectolitres à Olonzac, prise par une maison de Bordeaux au prix de 49 fr.

Les vins vieux sont toujours très-demandés par les maisons de Bordeaux qui les payent, suivant mérite, à raison de 25 à 28 fr. l'hectolitre, premier choix.

Nîmes, 21 décembre. — Cours fixé à 90 fr. pour 16 pièces. Rien à livrer.

(Moniteur vinicole.)

BUREAUX D'ABONNEMENT: 13, quai Voltaire

80^e ANNÉE

LE MONITEUR UNIVERSEL

Gazette nationale fondée en 1789.

BUREAUX D'ABONNEMENT: quai Voltaire, 13

80^e ANNÉE

LE MONITEUR UNIVERSEL continue à paraître. — A PARTIR du 1^{er} JANVIER 1869, il redevient, comme lors de sa fondation, un journal politique complètement indépendant. — N'appartenant à aucun parti, il demeurera avant tout l'organe de la France. — Fidèle aux traditions d'impartialité qui ont fait de sa collection les archives historiques de la nation française, son programme sera le progrès sous toutes ses formes et l'expansion de la liberté dans l'ordre.

LE MONITEUR UNIVERSEL paraîtra à Paris le soir. Il insérera les actes officiels parus le matin l'orsqu'ils présenteront un intérêt suffisant, et, partant par les courriers du soir, sera distribué dans un grand nombre de départements en même temps que le journal officiel. Sa rédaction politique et littéraire prendra une extension et une variété que le titre de journal officiel lui interdisait. Ses documents seront toujours puisés aux sources les plus sûres; de nombreuses dépêches et correspondances particulières se joindront aux extraits des journaux étrangers. Les questions intérieures, politiques et administratives, sociales et économiques seront traitées avec la plus consciencieuse indépendance. Sans esprit d'opposition systématique, mais aussi sans faiblesse, il soumettra à l'opinion publique le pour et le contre, et formulera ses jugements avec modération.

Nous commencerons le 25 décembre la publication d'un nouveau roman de M. ALEXANDRE DUMAS, intitulé: HECTOR DE SAINTE-HERMINE.

Afin de poursuivre l'œuvre à laquelle nous nous consacrons, nous appelons à nous le public le plus nombreux, en ne changeant pas nos prix d'abonnement, qui resteront fixés comme par le passé:

POUR LES DÉPARTEMENTS ET PARIS: 40 fr. par an, 10 fr. par trimestre. — PARIS, un Numéro... 10 c. — DÉPARTEMENTS, un Numéro... 15 c.

Le Moniteur universel du soir (PETIT MONITEUR) continuera aussi sa publication comme Journal littéraire, sans changement de prix, pour les départements et pour Paris: Un an, 15 fr.; — Six mois, 8 fr.; — Trois mois, 4 fr. 50. — Le Numéro, 5 cent. pour les départements et Paris.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS

Départ de Cahors: 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier: 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

Plusieurs Médailles à diverses Expositions et notamment à celle de Paris 1867

CHOCOLAT-SARDA

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

SARDA & C^{ie}

BORDEAUX

Usine modèle à BÈGLES, boulevard extérieur

THÉS — VANILLES — PRUNES

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROULLÉ (Extrait de plantes marines); — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

A VENDRE

UNE VASTE MAISON

Sise à Gourdon, place du Roc, se composant d'un Hôtel avec remise et Cour, communiquant au faubourg des Capucins; d'un Café et Maison de maître, avec vaste Jardin et Cave. Le tout bien situé et de belle Construction.

Une pièce de Terre, sise à Gourdon, rue des Paragulminiers. Toutes facilités seront accordées pour le paiement. S'adresser au propriétaire DELRIEU.

GUÉRISON DE L'ÉPILEPSIE

La brochure du D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie par le Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

Advertisement for 'LA SAISON' journal, featuring various editions (I^{re}, II^{me}, III^{me}, IV^{me}) and subscription information. Includes a circular logo with '36 GRAVURES COLORIÉES' and '200 PATRONS'.

ORFÈVRE CHRISTOFLE

MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56.

COUVERTS ALFÉNIDE

Représentants dans les principales villes de France et de l'étranger

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE

Fidèles aux principes qui nous ont toujours guidés: LIVRER AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE LES MEILLEURS PRODUITS nous nous efforçons de faire connaître au public les modifications que l'expérience et des perfectionnements récents introduits dans notre fabrication nous ont permis d'apporter à notre tarif de couverts.

Ces améliorations sont: 1^o Suppression du métal jaune dans la fabrication des couverts; 2^o Emploi exclusif du métal blanc, DIT ALFÉNIDE, pour cette fabrication; 3^o Augmentation de la charge d'argent; 4^o Abaissement du prix des couverts.

Notre représentant est: à Cahors, MM. Mandelli frères.



2 fr. 40 par an.

BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

L'ÉPARGNE

52^e N^o par an. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fonthouillant, chevalier de la Légion d'honneur. Directeur du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL, Vitrier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volantes, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Gal-lerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

LA STÉNOGRAPHIE MISE A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

La Sténographie-Duployé (6^e édition tirée à 20,000 exemplaires) est adressée franco, à domicile, par retour du courrier, à toute personne qui envoie trois francs, en mandat ou timbres-poste à M. Duployé, curé de Montigni-Arrouaise (Aisne). Cette Sténographie forme 1 beau volume grand in 8, de 80 pages, très-beau papier, magnifique impression, gravures innombrables dans le texte. Sur demande on expédie, gratis et franco, dix prospectus différents remplis d'attestations émanant de

- Curés, Maires, Avocats, Bergers, Rentiers, Notaires, Meuniers, Libraires, Religieux, Tisseurs, Officiers, Chanoines, Négociants, Comptables, Bénédictins, Pharmaciens, Juges de Paix, Agents-voyers, Chefs de gare, Clercs d'avoués, Elèves de Lycées, Marchands de vin, Elèves de collèges, Clercs d'huissiers, Employés de Banque, Employés des postes, Caissiers d'épargne, Officiers de marine, Chefs de statistique, Employés de commerce

Employés de chemins de fer — Directeurs de mines et usines — Auteur de sténographie — Frères des écoles chrétiennes — Professeurs de pensions — Receveurs des domaines — Commis d'enregistrement — Elèves des écoles normales — Elèves de grands séminaires — Employés des ponts et chaussées — Professeurs de petits séminaires — Greffiers des tribunaux de paix — Professeurs de sténographie — Elèves de petits séminaires — Professeurs de grands séminaires — Propriétaires, Gérants, Directeurs, Rédacteurs de journaux — Employés d'octroi.

- Secrétaires des hospices, Employés de pharmacie, Etudiants en droit, Clercs de notaires, Elèves d'écoles, Propriétaires, Insulteurs, Tonnelliers, Châtelains, Filateurs, Vicaires, Soldats, etc., etc., etc., etc.

Toutes ces attestations, au nombre de plusieurs mille, venant de tous les pays, toutes absolument toutes, sans aucune exception, ont été adressées ÉCRITES EN STÉNOGRAPHIE-DUPOUYÉ. Elles affirment que la Sténographie-Duployé: 1^o Est préférable à toutes les autres 2^o S'apprend réellement sans maître en deux ou trois heures 3^o Se lit tout aussi facilement que l'écriture ordinaire.

Cette nouvelle écriture économise, temps, peine et argent. Elle est déjà pratiquée en France et à l'étranger par plus de 40,000 personnes. Dépôt à Paris, chez M. JULES DUPLOYÉ, bijoutier, 26, rue des Gravilliers, 26.

Cette annonce ne paraîtra qu'une seule fois demander de suite ou conserver l'adresse.

Advertisement for 'CALENDRIER DU DÉPARTEMENT DU LOT' for the year 1869, published by A. LAYTOU. Includes a coat of arms and list of booksellers.

Advertisement for 'A VENDRE UN JOLI DOMAINE' located at BONNET, 6 kilometers from Cahors. Includes details about the property and contact information for M. PALAME.

Advertisement for '4 FRANCS 4 PAR AN LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS' 5^e année. Published by J. PARADIS, Director and Editor in Chief. Includes address in Paris and Lyon.

Advertisement for 'JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE' (30th anniversary) and 'MALADIES DE POITRINE' (Phthisie Pulmonaire) with treatment details.